

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE (24/09/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 Septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 29

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 4

Mme Stéphanie GAYET (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), **Adjointe**,
M. Gilles BENECH (Représenté par Monsieur Claude GAUTHIER), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Any DELCHER), M. Alexandre CAPOULADE (Représenté par Madame Florence LAGARRIGUE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

25 – 24 septembre 2026

**25. Convention de partenariat « Ambassadeur Tarn et Garonne
Tourisme »**

Rapporteur : Madame Any DELCHER

Tarn-et-Garonne Tourisme est la structure associative départementale qui est chargée de mettre en œuvre la politique touristique du Département.

Pour contribuer à faire rayonner cette destination, elle a créé la « Carte Ambassadeur du Tarn-et-Garonne ». Cette carte permet à ses adhérents de devenir des porte-paroles du territoire tout en bénéficiant de réductions et avantages exclusifs auprès de leurs partenaires.

En tant que partenaire engagé dans le Club des Sites 82 et la valorisation du territoire, la ville de Moissac souhaite participer à ce nouveau dispositif de « Carte Ambassadeur 82 » en proposant une offre spéciale dédiée aux adhérents. Le détenteur de la « Carte Ambassadeur

82 » bénéficiera de la gratuité au cloître de Moissac s'il est accompagné d'au moins une personne payante.

Considérant l'impact positif sur la fréquentation du site de l'Abbaye de Moissac que constituerait la participation au nouveau dispositif de la « Carte ambassadeur du Tarn-et-Garonne » mis en place par l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme ;

Considérant les termes de la convention de partenariat avec l'agence Tarn-Garonne Tourisme qui définit que le détenteur de la « Carte ambassadeur 82 » bénéficiera de la gratuité au Cloître de Moissac s'il est accompagné d'au moins une personne payante ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la ville de Moissac et l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme ci-annexée ;

APPROUVE l'octroi de la gratuité d'accès au cloître au titulaire d'une Carte Ambassadeur 82 en cours de validité, sous réserve qu'il soit accompagné d'au moins un visiteur acquittant le plein tarif ou un tarif payant applicable ;

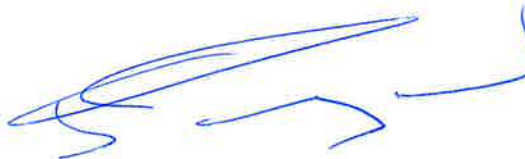
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat établie entre la commune de Moissac et l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme.

Pour copie conforme
Moissac, le 28 septembre 2026

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le : 29 SEP. 2026

De sa publication et/ou notification le : 29 SEP. 2026